



St-Gall, 2 avril 2026

## **Communiqué de presse** concernant l'arrêt du 30 mars 2026 dans la cause F-7440/2025

### **Un individu soupçonné d'appartenir à l'EI pourrait se trouver en Irak**

**Un ressortissant suisse, soupçonné d'appartenir à l'EI et détenu dans le nord de la Syrie, aurait potentiellement été transféré en Irak. Le Département fédéral des affaires étrangères doit réexaminer la situation avant de statuer à nouveau sur sa demande de rapatriement en Suisse.**

En 2015, un ressortissant suisse s'est rendu en Syrie où il aurait rejoint l'Etat islamique (EI). En 2019, l'intéressé a été arrêté et incarcéré par les Forces démocratiques syriennes (FDS). Il a, par la suite, sollicité son rapatriement en Suisse auprès de la Direction consulaire (DC) du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE), dans le cadre de la protection consulaire. En septembre 2025, la DC a rejeté sa demande, sous réserve de soutiens supplémentaires fournis sur place. L'intéressé a formé recours contre cette décision auprès du Tribunal administratif fédéral (TAF).

#### **Une situation fondamentalement différente**

En février 2026, à la suite d'un changement des forces au pouvoir dans le nord de la Syrie, des détenus ont été transférés des prisons locales des FDS vers l'Irak. Il est probable que le recourant en ait fait partie. Le cas échéant, il risquerait potentiellement la peine de mort. En raison de cette modification fondamentale de la situation, le TAF renvoie l'affaire à l'autorité inférieure pour nouvelle décision.

Cet arrêt est susceptible de recours au Tribunal fédéral.

#### **Contact médias**

Rocco R. Maglio  
Porte-Parole  
+41 58 465 29 86

[medien@bvger.admin.ch](mailto:medien@bvger.admin.ch)

### **Le Tribunal administratif fédéral en bref**

Créé en 2007, le Tribunal administratif fédéral (TAF), sis à St-Gall, est le plus grand tribunal de la Confédération avec 79 juges (70 EPT) et 395 collaborateurs (334 EPT). Il connaît des recours contre des décisions rendues par des autorités administratives fédérales et, dans certains domaines, par des autorités cantonales. Dans de rares procédures par voie d'action, il statue également en première instance. Le TAF est composé de six cours qui rendent en moyenne 7000 décisions par année.